

▶ INVESTISSEMENT LOCATIF

Financez un bien locatif

Vous souhaitez financer la construction ou la réhabilitation d'un logement locatif, le COVECOL vous propose

- ▶ un prêt complémentaire à votre prêt principal au taux de 1% hors assurances,
- ▶ remboursable sur une durée de 15 ans maximum,
- ▶ en contrepartie, votre logement fera l'objet d'une réservation au profit du COVECOL.

Vous êtes

- ▶ salarié d'une entreprise adhérente au COVECOL.

Votre projet locatif

- ▶ rentre dans le cadre du dispositif SCELLIER,
- ▶ aura un loyer respectant les plafonds PLI de loyers et de ressources*.

Modalités

▶ après étude de votre dossier, une offre de prêt vous sera adressée en double exemplaire pour signature. A réception de l'exemplaire « prêteur » signé et sur présentation de ou des factures relative(s) à la construction de votre logement locatif, le versement des fonds sera effectué par virement sur votre compte.

*Plafond de Ressources PLI (Revenu net imposable N-2 du locataire lors de l'entrée dans les lieux)

Nbre de personnes du ménage	1 pers	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	Par pers supp.
En 2008	26 537 €	35 438 €	42 617 €	51 447 €	60 523 €	7 609 €

*Plafond de Loyers PLI

Zones	B1 & B2
Plafond PLI (€/m ²)	10.03 €

Pour tout renseignement complémentaire,
contactez-nous

Tél : 02 51 05 19 19
E-mail : contact@covecol.com

COVECOL

125, bd des Belges - 85036 La Roche-sur-Yon Cx
Les Herbiers, Fontenay-le-Comte, Challans et Les Sables d'Olonne

